

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais**  
**COMMUNE D'AMBILLOU**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU**

L'an deux mil vingt-deux, le 09 décembre à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 décembre 2022.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 12	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BOCAGE Jean-Yves, BROSSARD Angéline TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, HEMOND Sylvie, TEIXEIRA Garry DELETANG Claude.	
Etaient Absents 7	BETTE Thierry, <i>Excusé</i> BARRIER Charles, <i>Excusé</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> RICHARD Pascal, <i>Absent</i> SUZANNE Julie, <i>Absente</i> DELAUNAY Jennifer, <i>Excusée</i>	<i>Pouvoir à Bruno CHEUVREUX</i> <i>Pouvoir à Jean-Yves BOCAGE</i> --- <i>Pouvoir à Marielle MARECHAL</i> --- --- <i>Pouvoir à Garry TEIXEIRA</i>

**Votants : 16**

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Valérie Touchard a été désignée pour remplir cette fonction

**2022-055 – Augmentation des tarifs des locations des salles municipales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Afin de faire face à l'augmentation des tarifs des énergies, constatée cette année et attendue l'année prochaine, le Maire présentera le travail mené par la commission « Finances » sur l'augmentation des tarifs de location des salles municipales.

→ Il proposera les augmentations ci-annexées.

Par ailleurs, il proposera d'appliquer à tout locataire (pas de gratuité le 31 décembre) un tarif spécial pour le réveillon du 31 décembre, pour la location de la salle des fêtes qui sera obligatoirement louée avec la cuisine :

→ Location de la salle des fêtes obligatoirement avec la cuisine : 550 €

→ Rajouter le chauffage : 50 €

Après échange entre les conseillers,

**Après délibération, le Conseil Municipal décide par 16 voix :**

- **DE FIXER** les tarifs des locations des salles municipales de la commune d'Ambillou, selon annexe jointe,
- **DE PRECISER** que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Préfecture  
le 19 DEC. 2022  
et publication ou notification  
du 19 DEC. 2022



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire – Bruno Cheuvreux

## ANNEXE

	Salle des fêtes 324 personnes		Local plan d'eau Extérieur		Cercle de loisirs 60 personnes	Rejaudry 30 personnes
	Week-end		Journée Du lundi au jeudi	Week-end	Journée *	Journée **
	Avec cuisine	Sans cuisine				
Caution	850 €	550 €	100 €	100 €	350 €	150 €
Habitants & Entreprises Ambillou	300 €	250 €	50 €	150 €	100 €	50 €
Associations d'Ambillou Jusqu'à 3 locations par an	50€	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
A partir de la 4ème location par an	80€	50€	50 €	80 €	30 €	30 €
Habitants, Asso & Entreprises hors Ambillou	500 €	400 €	100 €	200 €	150 €	100 €
Chauffage du 15/10 au 15/04	50 €	50 €	--	--	30 €	30 €
Journée supplémentaire Habitants/Entreprises Ambillou	50 €	50 €		50 €		50 €
Journée supplémentaire Habitants/Asso/Entreprises hors commune	100 €	100 €	--	100 €	--	100 €
Pour tous les locataires	550 €					
Réveillon du 31 décembre						

\* Petites manifestations ponctuelles sous conditions : PAS DE MUSIQUE, PAS DE PREPARATION DE REPAS.

\*\* Du lundi au vendredi pour des réunions de travail.